



FSU-SNUipp 68

19, boulevard Wallach

Tél : 03 89 54 92 58

Mail : snu68@snuipp.fr



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

À Monsieur l'Inspecteur d'Académie-DASEN du Haut-Rhin

Mulhouse le 02 avril 2024

Objet : circulaire relative au passage et maintien à l'école primaire

Monsieur l'Inspecteur d'Académie-DASEN du Haut-Rhin,

Vous avez transmis le 28 mars 2024 par le biais de vos services la circulaire relative au passage et maintien à l'école primaire datée du 27 mars 2024.

Cette circulaire stipule, dans un calendrier de remontée des demandes très précis, que les directeurs et directrices d'école doivent faire remonter les demandes de maintien pour le 10 avril à leur IEN pour avis, et pour certaines circonscriptions dès le 8 avril.

Or le code de l'éducation modifié par décret N° 2024-228 du 16 mars 2024 indique que "*Dans le cas où ces dispositifs n'ont pas permis de pallier les difficultés importantes d'apprentissage rencontrées par l'élève, un redoublement peut être décidé par le conseil des maîtres présidé par le directeur d'école*". Les IEN n'ont donc plus à donner leur avis sur ces décisions.

Nous vous demandons donc d'appliquer le décret et de laisser cette prérogative aux équipes pédagogiques des écoles sans avoir à solliciter l'avis de l'IEN.

Nous vous remercions d'envoyer, dès que possible aux écoles, un rectificatif de votre circulaire.

Nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en notre profond attachement au service public d'Education.

Ghislaine UMHAUER
Pour le co-secrétariat départemental du FSU-SNUipp68